

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 418

présenté par

Mme Ménard, Mme Besse et M. Dupont-Aignan

-----

**ARTICLE 20**

À l'alinéa 2, après le mot :

« déclaration »

insérer le mot :

« préalable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de précision en vue de s'assurer que la déclaration auprès du ministre de la Défense sera bien faite en amont de la prise de poste d'un ancien militaire au sein d'un environnement professionnel qui pourrait s'avérer incompatible avec ses anciennes fonctions, responsabilités et connaissances obtenues dans le cadre de son métier de militaire.

L'objectif de cet amendement est naturellement de laisser l'ancien militaire libre de choisir sa carrière tout en s'assurant que les intérêts de la France seront bien protégés.